



Sabine, l'asso vélo de Rouen

51 rue aux Juifs 76000 Rouen

<http://sabinerouenvelo.org/>

courriel : rouensabine@fubicy.org

Rouen, le 25 janvier 2018

Madame la Préfète de la région Normandie
Préfète de la Seine-Maritime
place de la Madeleine
76000 Rouen

objet : DUP du projet de ligne de bus T4 à Rouen

Madame la Préfète

L'association Sabine est impliquée depuis 1994 dans la défense du vélo et de sa pratique au quotidien comme moyen de transport à part entière en milieu urbain. Notre expertise d'usage nous permet d'avoir un œil critique sur les aménagements cyclables, et nous sommes régulièrement consultés par la Métropole ou ses pôles de proximité sur les projets d'aménagement urbain.

Nous voulons attirer votre attention sur le projet de réaménagement des boulevards du centre-ville de Rouen rive droite, lié à l'arrivée de la ligne de bus T4.

L'association Sabine a fourni une contribution accompagnée d'éléments techniques à la Métropole (1), contribution qui a été versée à l'enquête publique.

Le projet a été déclaré d'utilité publique après avis favorable sans réserve du commissaire-enquêteur. Celui-ci a de plus recommandé dans ses conclusions de revenir vers les associations d'usagers, dont la nôtre, pour tenir compte de leurs remarques et "travailler en partenariat".

Cependant, nous avons récemment pu consulter les plans définitifs du projet et nous nous étonnons vivement que ceux-ci diffèrent très significativement (en quasi-totalité sur le tracé rive droite) de la version sur laquelle l'enquête publique a porté, non seulement concernant les aménagements cyclables, mais d'un point de vue global : toute la structure du réaménagement de voirie a été modifiée par rapport à la version initiale.

Nous vous interpellons sur ces questions précises :

- est-il conforme à la réglementation et à la jurisprudence de réaliser un projet substantiellement différent de celui qui a été soumis à l'enquête et déclaré d'utilité

publique ? De tels amendements majeurs ne devraient-ils pas faire l'objet d'une nouvelle enquête publique et d'une nouvelle DUP ?

- les aides financières de l'État, prévues pour le projet dans sa version initiale, sont-elles maintenues malgré ces amendements importants qui conduisent notamment à une suppression des aménagements dédiés aux déplacements à vélo ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le conseil d'administration de SABINE
la co-responsable statutaire

Christelle Cubaud

1. <http://fr.calameo.com/read/0015749753a64b886f8fd>
<http://sabinerouenvelo.org/wp-content/uploads/2016/09/doc-technique-T4-version14nov.pdf>